

Liste des signataires de la Déclaration régionale de principes sur l'égalité



DECLARATION REGIONALE DE PRINCIPES EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN OUTAOUAIS

« Les femmes et les hommes doivent avoir des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements ». (p.11 Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec adoptait, en décembre 2006, une Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait ». Par cette politique, le gouvernement traduisait en actions concrètes les droits reconnus par les chartes québécoise et canadienne, les lois adoptées en matière d'égalité et les engagements internationaux. Ceci afin de faire en sorte que l'égalité de droit devienne une égalité de fait;

CONSIDÉRANT QU'en mai 2008, un ensemble de partenaires signait l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais, visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à accroître l'implication des femmes au sein du développement social, économique et culturel de la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique régionale de l'Outaouais 2007-2012 encourage des valeurs intégrant clairement l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes, en prévoyant que celle-ci est :

FONDÉE SUR DES VALEURS	Fonder nos décisions et nos actions sur des valeurs communes, notamment le respect, la solidarité, l'égalité et l'équité.
PARTICIPATIVE	Susciter la participation et soutenir l'engagement des citoyennes et des citoyens, des partenaires et des communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions de développement.
TRANSVERSALE	Viser l'inclusion des citoyennes et des citoyens, ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes, par la prise en compte de leurs réalités et de leurs besoins dans l'analyse, les décisions et les actions de développement.

CONSIDÉRANT QUE les différents partenaires de l'Outaouais travaillent dans une perspective de développement durable pour le développement de la région tout en tenant compte de la participation à la vie démocratique des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes;

CONSIDÉRANT QU'à partir d'un consensus régional fort, les partenaires de la région de l'Outaouais veulent concrétiser leurs convictions et leurs actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES SIGNATAIRES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'égalité entre les femmes et les hommes est un facteur déterminant du développement durable (économique, social et culturel) de l'Outaouais.
2. La participation pleine et entière des femmes et des hommes dans les structures décisionnelles et consultatives est essentielle pour assurer la bonne gouvernance et la participation citoyenne.
3. Bien que d'importants acquis et progrès aient été réalisés pour les droits des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes au cours des dernières années au Québec et en Outaouais, il existe toujours des défis pour que l'égalité de droit se traduise par une égalité de fait.
4. Il faut soutenir les démarches visant l'atteinte de l'égalité et de la parité dans les lieux décisionnels de la région.
5. Les partenaires de l'Outaouais doivent se mobiliser, partager et mettre leurs efforts en commun pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes.

LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT AINSI, PLUS PRÉCISÉMENT, À :

1. **ADOPTER** des mesures d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leur organisation, qui prend en compte les conditions de vie et les besoins particuliers des femmes et des hommes et qui formalise la mise en place de mesures favorisant l'égalité et la parité au sein de leurs instances, de leurs stratégies et de leurs actions.
2. **PARTICIPER** à la démarche régionale de mise en place d'un comité de travail favorisant la concertation et la mobilisation des partenaires de l'Outaouais sur la question des défis régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

NOM: _____

ORGANISATION: _____

DATE: _____

SIGNATURE: _____



La Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO)

Le bureau du député de Chapleau, Marc Carrière

Entreprise Ed Brunet & associés

La Commission scolaire des Haut-Bois de l'Outaouais (CSHBO)

Le Cégep de l'Outaouais

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) L'Agence de santé et services sociaux de l'Outaouais (ASSSO)

Le Centre de santé et de services sociaux des Collines (CSSSC)

La Ville de Thurso

La Ville de Gatineau

La Ville de Chelsea

L'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPEO)

L'Assemblée des groupes de femmes d'intervention régionale (AGIR)

La direction régionale du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

La direction régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition

L'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)

Option femmes emploi (OFE)

Le Service intégration travail Outaouais (SITO)

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail

La Fondation pour les arts, les lettres et la culture de l'Outaouais;

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

L'Unité régionale de loisirs et sport Outaouais (URLSO)

L'Association québécoise de défense des droits des retraités